



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



PV JURY D'APPEL N° 03 EN DATE DU 02/01/2013

Étaient présents: BELGHOUL.M & GOURARA .H. & BENARBIA .M.

Ordre du jour :

- ↪ APPEL.
- ↪ AFFAIRES JURY D'APPEL

AFFAIRE N°03 : APPEL : N.G.Hennaya.

☞ Vu la lettre d'appel du club N.G.Hennaya concernant la suspension des joueurs et dirigeant :

- GHERIBE .A Lic N° 020 (licence saison 2011-2012 – joueur).
- KAHLI .Y Lic N°041 (licence saison 2011-2012 – joueur).
- BENBOUZIANE .A Lic N° 005(licence saison 2011-2012 – joueur).
- RAHOUE.K Lic/N°004 (licence saison 2011-2012 – joueur).
- LEBLEK .O Lic N°028 (licence saison 2011-2012 – joueur).

☞ Après étude des dossiers des joueurs et dirigeant

☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Il est infligé une suspension d'Un (01) ans de sursis à partir du 31/01/2013.
- Les sanction financières sont maintenue dans leurs totalité.

Secrétaire de séance
GOURARA .H.

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
BELGHOUL.M